

Image not found or type unknown



Jugement réputé contradictoire et susceptible d'appel

Par **Philippe 82**, le **04/08/2021** à **22:49**

Suite a un jugement réputé contradictoire et suceptible d'appel, qui ne m'a pas été signifié dans les 6 mois,mais 4ans après, la cour d'appel me condamne, invoquant que l'article 478 du code de procédure civile ne s'applique qu'à la seule partie défaillante et mon avocat dit que cet article est valable pour les 2 parties.

Là, je ne comprends pas ,qu'en est-il en réalité et que puis-je faire ??